

3.4 - ACTIVITÉS ENCADRÉES POUSSINS/BENJAMINS

1 - ACTIVITÉ POUR LES POUSSINS 8/9 ANS

Cette animation doit réunir au moins 3 clubs et peut aussi s'organiser au niveau du district.

Contenus pédagogiques

- Sous forme d'ateliers techniques ou de parcours techniques et de jeux de coordination et/ou de randori arbitrés (mixité interdite pour les randoris).
- La partie Randori doit être éducative et surveillée : préciser les consignes techniques : l'attitude et la saisie fondamentale doivent être respectées.
- L'arbitre devra intervenir de façon préventive, comme un éducateur, afin de sécuriser le randori.
- Relativiser le résultat et favoriser la participation : diplômes, écussons, goûter, récompenses pour chacun.

2 - CIRCUIT DÉPARTEMENTAL ET RÉGIONAL D'EXPRESSION TECHNIQUE BENJAMINS : 10/11 ANS

- Niveau d'organisation : inter clubs, district, département, région.
- L'encadrement peut être composé de professeurs de clubs.
- Ils peuvent être aidés par un conseiller technique et des hauts gradés.
- 3 animations par an (1 par saison) seront inscrites au calendrier.

Contenus pédagogiques

- 1 partie technique : ateliers ou prestation technique (type UV2 du grade d'expression technique adaptée)
- Évaluation.
- 1 partie exercices d'application (Kakari, Yaku Soku Geiko) et Randori.
- Récompenser la participation : diplômes, écussons, autres.

3 - RECOMMANDATIONS POUSSINS ET BENJAMINS

Durée maxi pour un participant : 2h00

S'il s'agit d'un inter clubs : demande préalable du club organisateur auprès de l'OTD de proximité à l'aide d'une fiche type où il s'engage à se conformer aux règles et recommandations fédérales.

Compte rendu : compte rendu succinct (fiche type) : nom des clubs, effectifs, signature du président qui atteste que tous les enfants sont licenciés.

Participants

- Grade minimum : ceinture blanche-jaune, passeport jeune obligatoire
- Licence FFJDA en cours
- Contrôle de l'identité du licencié par l'intermédiaire du passeport sportif ou de tout autre support permettant de justifier l'identité
- Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la pratique du judo ou questionnaire médical annuel établi à la prise de licence en fonction du règlement médical

Règlement médical – Titre II – Article 7 et suivants

Autorisation de mixité de genre (filles et garçons pourront pratiquer en animation ou combattre l'un contre l'autre) pour les activités encadrées jusqu'à la catégorie poussin incluse.

Aide fédérale

Mise à disposition d'un kit fédéral par l'OTD de proximité (affiches, médailles, diplômes...).

ACTIVITÉS FÉDÉRALES OFFICIELLES POUR LES POUSSINS

1 - LES OBJECTIFS

- Intéresser et fidéliser cette catégorie d'âge par un système évolutif.
- Participer à sa formation technique.
- Permettre de pouvoir s'exprimer en « technique » et/ou en « efficacité ».
- Faire participer pleinement tout le monde sans l'élimination précoce de certains.
- Si une animation se déroule uniquement sous forme de randori arbitrés la formule en poule est obligatoire.
- Éviter de faire la promotion d'une élite dans cette catégorie d'âge en plein développement.
- Ouvrir le plus grand nombre sur « l'environnement judo »

2 - RECOMMANDATIONS AUX ORGANISATEURS

- Ces activités ayant principalement une visée éducative, il importe de veiller à la qualité de l'environnement matériel et humain, notamment en ce qui concerne l'accueil des participants et « l'ambiance » autour des tatamis.
- Ces activités ne doivent pas regrouper un nombre pléthorique de participants et doivent se dérouler sur une durée d'environ 2h30.
- Toutes les formules sont possibles tant qu'elles respectent les objectifs de cette catégorie (point 1).

L'organisation est confiée aux comités.

Licence FFJDA en cours

Autorisation de mixité de genre (filles et garçons pourront pratiquer en animation ou combattre l'un contre l'autre) pour les activités encadrées jusqu'à la catégorie poussin incluse.